



Vacances de Février



Date limite d'inscription le 30 janvier 2026

	Nom du responsable légal : □M. □Mme											
	Ind	ique	z-le ou le	s enfant((s) à inscrire	:						
NOM:					PRÉNOM:			NÉ(E) LE	///			
NOM:					PRÉNOM:			NÉ(E) LE	//			
NOM:					PRÉNOM:			NÉ(E) LE	//			
		sse o	complète :			 Mai						
*	N° allocataire CAF : (Obligatoire (Obligatoi									 026 est		
					ant. Imprimé di	ne fiche de ren isponible en Ma naine du 16 au	airie, au bure	au et sur le si	oui	llons)		
			(idantes aux jours						
Un			Heure d'a		Lundi 16 h	Mardi 17 h	Mer 18 h	Jeudi 1		-		
minimu	um		Journé									
de 10 enfants	004		Heure de d		h	h	h	h	h			
nécessai pour			Semaine du 23 au 27 février 2026 (Cochez les cases correspondantes aux jours d'accueils choisis et indiquez les horaires)									
l'ouvert					Lundi 23	Mardi 24	Mer 25	Jeudi 2				
du centr	re.		Heure d'a	arrivée	Fermé				Fermé			
			Journ			Fermé		Ferm	é			
			Heure de	départ			Fermé					
				<u>I</u>	LE PAIEMENT ES	ST OBLIGATOIRE	A L'INSCRIPT	ION		1€		
		Tarif		Nbre de jours		Nbre d'enfar	t Monta	Montant du paiement à joindre				
	ux no	ouvel			n vigueur si vol	us souhaitez fai	re un paieme	nt par carte ba	incaire merci	G =		
□ Par c A l'ordre (précisez	e de (Cigale	es et Grillons votre chèque l	e nom et pré	énom de l'enfant)		chèques vac	ances ANCV papier unique	ment á	Chique Vacores		
A							Signatur	e :				

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Tél: 02.38.42.15.15



VACANCES FEVRIER 2026

Date limite d'inscription le 30 janvier 2026



Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Bou.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité. Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

►Lieux:



Horaire des garderies

A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h30



Accueil de Loisirs

7 place du Bourg 45430 BOU

Tél: 02.38.69.15.24



N'hésitez pas à nous contacter pour toute question

Le 30 janvier 2026 : Date limite d'inscription

<u>Jours et Horaires d'accueil</u> : L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié). De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné et de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

▶ Restauration :

Un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

Conditions d'inscription et modalité de règlement :

- * Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier) ou au centre de loisirs de Bou.
- * La date limite d'inscription est fixée au 30 janvier 2026. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- * Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.
 - * Les inscriptions se font à la journée (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

Quotient	Prix journée
inf à 999	15 €
1000 à 1199	16 €
1200 à 1399	17 €
1400 à 1599	18 €
1600 à 1799	19 €
1800 à 1999	20 €
2000 à 2499	21 €
sup à 2500	22 €



Paiement:

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant) Par carte bancaire (nous contacter) Par chèques vacances ANCV ou tickets CESU papier uniquement

Annulation:

- * Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes : Présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs * Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- * En cas d'annulation due à des évènements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

Tél: 02.38.42.15.15